

UNSA MATMUT NEWSLETTER N°21



Le saviez-vous?

Un témoignage peut être rendu anonyme afin de protéger son auteur.

Plus d'informations ?

Renseignez vous en écrivant à :

unsa.matmut@gmail.com



EDITO UNSA MATMUT

DANGER !!!

Devant l'importance de la situation et une fois n'est pas coutume, nous réitérons le contenu de notre tract "salariés assurés MATMUT DANGER"

L'une de nos missions est d'alerter les salariés et là, il y a un risque extrêmement important.

S'assurer à la MATMUT en qualité de salarié du Groupe vous expose. Sachez que votre déclaration est décortiquée et que le moindre doute ne profitera pas aux salariés comme il profiterait aux sociétaires. **Tolérance zéro** nous a t-on dit!!!! Alors une remise tarifaire oui mais à quel prix?

N'hésitez pas à nous contacter ! L'UNSA est proche de vous !

Rejoignez UNSA Matmut

adresse mail : unsa.matmut@gmail.com professionnels)

site : unsa-matmut.com



Principaux sujets du CSE de février 2026

1. Index de l'égalité professionnelle pour 2025

Le résultat de l'index pour 2025 est de 98/100, identique à l'année dernière. Ce résultat ne reflète pas totalement les écarts de salaire entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables et l'égalité des chances face à l'augmentation car il subsiste des disparités en matière de fréquence de revalorisations salariales.

2. Point RH

a) Point sur les informations concernant la Restauration au sein du PPSS

La restauration a été considérée comme métier sensible dans la FAQ dans le cadre du référendum.

Les élus veulent savoir si ce service restera internalisé.

La Direction précise que la rédaction du PPSS sera revue et maintiendra l'internalisation du service restauration.

b) Point sur les formations Académie Matmut

La DRH reconnaît une déperdition sur des sessions qui ont débutées début 2025.

Les élus font remonter beaucoup de départs suite aux recrutements massifs en CDRS.

La Direction estime que c'est lié au volume de recrutements qui n'était pas en adéquation avec les sessions de formation.

Beaucoup de personnes recrutées ont estimé que la formation était trop en distanciel.

La DRH en profite pour nous donner quelques chiffres pour 2025.

145 démissions. 88 départs en fin de période d'essai à l'initiative de la MATMUT, 26 à l'initiative du recruté. Au global, pour 2025, 450 départs, tous motifs confondus.

c) Point sur les formations IOBSP (formation sur les produits financiers)

Demande d'élus à propos de la traçabilité des heures pour cette formation (de 19h00 en e-learning), qui commence à 13h30. Quid de la récupération de ce temps de travail pour les salariés à horaires collectif.

La Direction fera une réponse écrite sur la traçabilité des temps de formation et prend le point sur le temps de pause déjeuner pour les salariés en décompte horaires.

S'agissant de formations au long court sur plusieurs sessions, l'ETP posté doit être revu ainsi que le niveau des ambitions et plus globalement sur l'affectation de tâches des salariés concernés notamment en gestion.

Les élus font remonter que toutes les réunions et sessions de formation sont positionnées sur le temps de gestion. Cette situation accentue le retard que prennent les gestionnaires dans leurs dossiers.

3) Information / consultation du CSE sur la note 2026 relative au dispositif d'heures supplémentaires et complémentaires : recueil d'avis du CSE

La Direction ne souhaite pas donner le bilan des heures supplémentaires et complémentaires.

Il sera communiqué à l'occasion de la politique sociale mais il ne sera pas détaillé par services.

La Direction précise qu'aucun salarié n'a dépassé le contingent des 70h00 supplémentaires dans l'année.

Vote sur une résolution préparée avec avis défavorable :

Résolution adoptée à l'unanimité

4) Information / consultation du CSE sur la poursuite de la refonte des processus habitation sous Neo-SI : recueil d'avis du CSE

Vote sur la résolution préparée avec préconisations et avis favorable

Résolution adoptée à la grande majorité. 1 vote défavorable.

3. Information du CSE concernant la signature de l'accord relatif au régime de complémentaire santé de l'UES Matmut

Suite à la négociation de l'accord santé pour les salariés, les parts de cotisation ont évolué de la façon suivante :

59,20 euros à charge de l'employeur, 16,80 pour le CSE. Et pour le salarié, la participation mensuelle passe de 2 à 4 euros. Ces dispositions du nouvel accord sont applicables à partir du 1er janvier.

4) Information/consultation du CSE sur l'évolution de l'organisation au sein de la Direction Relation Sociétaire (Rattachement de la Direction Marketing auprès de la DRS et création de la Direction de l'Expérience Sociétaire) : recueil d'avis du CSE

Résultat du vote :

Favorables : 11 (CFE-CGC et CFTC)

Défavorables : 18 (CGT, CFDT et **UNSA**)

Abstentions : 2 (FO et 1 élue CFTC)

L'avis du CSE est défavorable

5) Synthèse annuelle des commissions du CSE 2025 :

a) Commission GEPP

Le nouveau secrétaire dénonce le fait que la commission ne peut remplir correctement ses missions au vu de toutes ses prérogatives. Seulement 2 réunions sur des demi-journées, une sur le PPSS et une autre sur le plan de développement des compétences.

Les membres rappellent que différents sujets ne sont pas abordés faute de temps de réunion et d'ordre du jour trop limité.

La Direction rétorque qu'elle se conforme aux dispositions de l'accord CSE.

L'UNSA appuie ses propos et demande à ce que les documents soient transmis en amont.

L'UNSA souhaite que les évolutions des fiches de fonction soient abordées, les entretiens individuels....

La Direction propose une réunion supplémentaire sur l'I.A.

b) Commission stratégie et économique

Le secrétaire et les élus dénoncent le fait que cette commission ne peut remplir ses missions. Une seule réunion cette année, trop peu d'informations communiquées par la Direction. Elle s'engage à faire en sorte que la commission puisse mieux fonctionner à l'avenir.

6) Information / consultation du CSE concernant le projet de création d'un véhicule de réassurance

Projet Cérès. Dans un contexte défavorable de la réassurance avec l'augmentation des franchises, des cotisations et le désengagement de certains réassureurs.

Le principal objectif de créer une captive de réassurance est d'avoir une réserve de fonds afin de financer et gérer les aléas notamment sur les risques climatiques et gros incendie.

MATMUT Ré sera le nom provisoire

Création de cette société anonyme envisagée au 1er janvier 2027 après dépôt des autorités de tutelles et de la validation des instances. Cette société sera non-employeuse et ses activités seront limitées à la réassurance.

Au delà de 50 millions d'euros, les risques seront portés par les réassureurs.

Cette société sera composée d'un Directeur de la Réassurance et 2 collaborateurs. La Direction de cette société sera rattachée à la DAIARD. Le dossier d'agrément sera déposé en mai 2026.

Pour la Direction, cela viendra enrichir le groupe. Et il n'y aurait pas d'impact négatif sur la participation et l'intéressement.

Après une suspension de séance, les élus décident de préparer une résolution afin de déléguer l'instruction de ce projet à la commission économique qui sera accompagnée par le cabinet SACEF, missionné pour une expertise libre, financée exclusivement par le CSE. Cela permettra aux élus de rendre un avis éclairé sur ce projet qui nous paraît cohérent mais qui aura néanmoins de nombreux impacts.

Vote sur la résolution

La résolution est adoptée à l'unanimité

7) Vote du CSE concernant le choix du prestataire 2026 chargé de la distribution des bons attribués par le CSE

**Vote sur la résolution pour choix du prestataire SWILE.
Résolution adoptée à l'unanimité**

Prochaines réunions les 17, 18 et 19 mars

Vous avez des questions? Nous les relaierons

**Soyez acteurs de votre vie professionnelle en rejoignant ...
...**I'UNSA****